

La justice sur le banc des accusés

Séance publique pour comprendre les raisons d'un malentendu grandissant.

DÉBAT Les mécontents de la justice se font de plus en plus nombreux et vindicatifs. Cette véritable lame de fond résulte de déceptions personnelles, mais surtout d'un malentendu et d'une incompréhension croissants du fonctionnement de l'appareil judiciaire.

A la croisée des chemins, entre magistrats et citoyens, entre le marteau et l'enclume, les avocats ne cachent pas leur inquiétude. Partant de l'idée selon laquelle plus on en parle et mieux cela vaut, l'association Alba (Avocates à la barre) organise mercredi une conférence et un débat public qui promet d'être torride, car pratiquement tous les acteurs de ce drame permanent seront présents.

Présidente d'Alba, Me Antonella Cereghetti observe que les avocates sont particulièrement bien placées pour saisir l'ampleur du problème. «Dans ce véritable ménage à trois, culturellement, nous sommes un peu plus à l'écoute des états d'âme, donc nous les entendons un peu mieux.» Mal de notre époque ou réel dysfonctionnement de fonctionnement de l'administration de la justice? Selon Me Sylvaine Perret-Gentil, le développement de la prise de conscience individuelle a changé le rapport des individus avec tout système fonctionnant sur l'autorité. Il en ressort que le citoyen ne considère plus comme un ordre indiscutable le jugement qu'il reçoit, qu'il veut comprendre comment et pourquoi.

L'exemple des jumelles

Me Cereghetti estime qu'il ne faut pas confondre la légalité et la justice, rappelant que le droit est un consensus politique pétri de valeurs et de choix de société. «Il faut prendre conscience que la justice, c'est une manière de réguler les rapports entre les gens.» Pour illustrer son propos, elle raconte l'histoire des deux petites jumelles que le fleuriste engage pour confectionner des bouquets payés 1 franc la pièce. L'une en fait 400, l'autre 200 et le fleuriste donne donc 600 francs à leur maman. Comment va-t-elle partager pour satisfaire chacune des enfants? Et de rappeler que les avocats ont coutume de dire que mieux vaut un mauvais accord qu'un bon procès.



Chris Blaser

L'avocate Antonella Cereghetti.

Il demeure que l'incompréhension du fonctionnement engendre toujours davantage de violence. «On va vers une individualisation des conflits avec la justice, constate la présidente d'Alba. Maintenant, ce sont les magistrats qui sont pris pour cible, harcelés jusqu'à leur domicile. C'est dangereux et négatif. Il faudrait au contraire admettre qu'au-delà du magistrat, il y a le système légal. Que ce n'est pas le magistrat, de plus en plus seul, qui est en cause. On ne fait que déplacer le problème en croyant cela.»

Pour corser l'affaire, la justice possède une dimension mercantile par les honoraires des avocats nécessaires non seulement pour défendre leurs clients, mais pour les orienter sur leurs attentes. Me Cereghetti ne s'offusque pas de cette réalité économique, au contraire: «C'est salutaire, dans la mesure où cela aide à raisonner, à mettre la limite entre le possible et le souhaitable. Des bornes qui sont hélas souvent dépassées lorsqu'intervient l'assistance judiciaire gratuite.»

Pour endiguer la colère, l'Etat de Vaud a décidé de tenter l'expérience d'un médiateur de la justice. Me Cereghetti doute de l'efficacité d'un tel système. «De la manière dont c'est conçu, cela revient à faire plus de la même chose. Ce que les gens demandent, c'est d'être entendus et c'est à la justice de les écouter. La médiation n'a de sens que lorsqu'elle est une fonction par elle-même.»

Georges-Marie Bécherraz

UTILE

«Sentiment de justice ou d'injustice, inadéquation ou malentendu?»

Conférence et débat public le 21 mai à 18 h 30 au Casino de Montbenon à Lausanne